



18 juin 2019

Avenir du Centre Valaisan de Pneumologie à Crans-Montana Première décision de principe du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris une première décision de principe concernant le futur du Centre Valaisan de Pneumologie (CVP) de Crans-Montana. Elle consiste à transférer l'activité hospitalière du CVP sur les autres sites de l'Hôpital du Valais (HVS), sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil en décembre prochain de la modification de l'ordonnance sur la composition de l'HVS. Cette décision fait suite à la baisse continue du nombre d'hospitalisations au CVP ainsi qu'à la demande de l'Hôpital du Valais de quitter ce site et de transférer la réadaptation à l'hôpital de Sierre. Parallèlement, l'EMS de Lens qui cherchait une solution pour reloger ses résidents durant ses travaux de transformation et d'extension, utilisera transitoirement le CVP.

L'activité hospitalière du CVP est en baisse constante depuis 2012. L'exploitation de 15 lits d'attente ces dernières années a permis de maintenir une occupation moyenne d'environ 50 lits. Néanmoins, les exigences dans le domaine de la réadaptation ne permettent plus d'y assurer une prise en charge optimale. Sur la base de ces constats, l'Hôpital du Valais a demandé en décembre 2018 de quitter le CVP.

Parallèlement, l'EMS de Lens a lancé un concours d'architecture en 2016 pour l'extension et la rénovation de son établissement. Afin de garantir le nombre de lits actuel dans la région durant les travaux, une solution pour reloger les résidents devait être trouvée dans les meilleurs délais. Après analyse de différents scénarios, les communes fondatrices de l'EMS de Lens (Crans-Montana, Lens et Icoigne) ont estimé qu'une utilisation temporaire du CVP était la solution la plus favorable en termes de coûts et de qualité pour les résidents.

Le Conseil d'Etat a ainsi approuvé l'arrêt de l'activité hospitalière du CVP, sous réserve des compétences du Grand Conseil. Il a décidé du principe de transférer provisoirement les lits de réadaptation à Sierre, sauf pour la réadaptation pulmonaire qui est déplacée à Martigny. De plus, les lits d'attente de l'Hôpital du Valais seront repris par l'EMS de Lens de manière anticipée, sachant qu'une augmentation du nombre de lits est prévue dans le cadre de son extension. L'HVS ne prévoit aucun licenciement et des postes équivalents seront proposés aux employés sur les autres sites du Centre hospitalier du Valais romand (CHVR).

L'EMS de Lens déménagera sur le site de Crans-Montana à la fin 2020. Un partenariat entre le canton et les communes réglera les modalités d'utilisation de ce bâtiment pour une durée minimale d'environ 2.5 ans.

Afin de réfléchir à une réaffectation du CVP à l'horizon 2023, un groupe de travail sera mis en place durant l'automne 2019, sous la présidence du canton.



Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Nicolas Féraud, président de la commune de Crans-Montana, 079 332 21 36

David Bagnoud, président du conseil de fondation de l'EMS de Lens, 079 441 34 34

Marie-Claire Combe, vice-présidente de la commune d'Icogne, 079 437 95 39

Dominique Arlettaz, président du Conseil d'administration de l'HVS, 079 822 82 81